

La Chancellerie fédérale fait le point sur le vote électronique

[Chancellerie fédérale ChF](#)

Berne, 29.03.2019 - Le système de vote électronique de La Poste Suisse ne sera pas disponible pour la votation du 19 mai 2019. Le test public d'intrusion étant achevé, la Chancellerie fédérale revoit les procédures de certification et d'agrément.

Un groupe de chercheurs et La Poste Suisse ont informé la Chancellerie fédérale d'une autre faille dans le nouveau système de vote électronique. Celle-ci affecte la vérifiabilité individuelle, laquelle permet au votant de vérifier que son vote est enregistré correctement. La vérifiabilité individuelle est un élément-clef du système actuel de La Poste, déjà en service dans quatre cantons (BS, FR, NE, TG). La Chancellerie fédérale estime que la décision de La Poste de ne pas utiliser son système pour la votation du 19 mai 2019 est logique. Le système de vote électronique du canton de Genève, qui ne présente pas cette faille, a été autorisé pour la votation du 19 mai 2019 dans six cantons (AG, BE, GE, LU, SG, VD).

La Chancellerie ne dispose d'aucun indice laissant supposer que cette faille aurait causé une falsification des votes lors de précédents scrutins.

La Chancellerie fédérale fait le point de la situation

Le nouveau système de vote électronique de La Poste, qui doit garantir tant la vérifiabilité individuelle que la vérifiabilité complète, a fait l'objet d'un test public d'intrusion du 25 février au 24 mars 2019. La Poste a publié au préalable le code source de son système. La Chancellerie fédérale estime que ces mesures ont permis de tirer de précieux enseignements et de détecter des faiblesses du système. Comme elle l'a annoncé dans son communiqué du 12 mars, la Chancellerie fédérale fera

le point de la situation. Son analyse tiendra compte des résultats du test et des failles découvertes par les chercheurs sur la base de la documentation et du texte source.

Dans le cadre du test d'intrusion, 16 violations des règles de bonnes pratiques ont été relevées au total. Elles n'engendrent pas de risques élevés. Les résultats du test sont disponibles sur le site du prestataire de services externe qui a organisé le test pour le compte de la Confédération et des cantons.

Adresse pour l'envoi de questions

René Lenzin
Chef suppléant de la Section communication
+41 58 462 54 93
rene.lenzin@bk.admin.ch

Liens

Auteur

Chancellerie fédérale
<http://www.bk.admin.ch/index.html?lang=fr>